

UNION DEPARTEMENTALE des Sapeurs-Pompiers de l'ARDECHE

Association Loi 1901 déclarée en préfecture le 5 février 1910

Compte-rendu de la Commission des Anciens Lundi 25 septembre 2017 A la Maison des Sapeurs pompiers Beauchastel

La réunion est ouverte à 14h45 par le Lt Colonel (ER) Jean-Marie MENARD, animateur de la Commission des Anciens, Délégué départemental.

<u>Etaient présents</u>: LAMBERT Guy, COMBET Yves, CAILLET Jacques, BLAZQUEZ André, EGLAINE Michel, REBOLLO Manuel, BAYLE Ferdinand, Bernard BETTON, Guy VIALATTE, Jacques DESBOS, Jean-Louis CETTIER.

<u>Assistait également à la réunion</u> : Cdt Frédéric TRONVILLE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Ardèche.

L'animateur ouvre la séance à 14h45 en s'excusant de son retard. Il remercie les membres présents pour leur participation, en particulier le Cdt TRONVILLE.

L'ordre du jour est alors abordé.

1°) Bilan sur l'organisation de la journée régionale du 5 septembre :

Avec 360 inscriptions, un déroulement sans incidents, une météo particulièrement favorable, une ambiance festive et conviviale, on peut considérer que cette journée régionale de détente organisée pour les Anciens sapeur pompiers de Rhône-Alpes est un succès. C'est certainement la plus nombreuse participation enregistrée pour cette manifestation organisée à tour de rôle par les UD de Rhône-Alpes.

L'animateur exprime toute sa satisfaction et félicite chaleureusement tous ceux qui se sont impliqués dans l'organisation. Il avait confiance aux anciens de Tournon, il n'a pas été déçu. Ils ont supporté la principale charge logistique avec beaucoup de sérieux et d'abnégation. Merci à eux !

Tous les membres de la commission, qui étaient pour la plupart organisateurs s'expriment alors. Quelques problèmes sont évoqués qui n'altèrent pas la satisfaction unanimement exprimée d'avoir donné une bonne image de notre département et d'avoir montré le dynamisme des anciens sapeurs pompiers ardéchois.

Un article a été rédigé par l'animateur qui a été adressé à l'animateur régional. Il sera également publié dans la revue de l'UDSP07 2018.

Sur le plan budgétaire, le montant des dépenses s'élève à 14 754,91€ et celui des recettes à 14 640,00€. Il est donc constaté un déficit de 114,91 pris en charge par le budget de l'UDSP07 suite à la décision du Bureau Exécutif en date du 18 septembre 2017. Ce déficit est la conséquence d'une politique commerciale incompréhensible de la société qui gère « le petit train de l'Ardèche ». On attendait un geste commercial à la hauteur du nombre de billets de voyageurs achetés, cela n'a pas été le cas, ce qui, évidemment, a faussé notre budget prévisionnel.

L'animateur exprime, au nom de la Commission, ses vifs remerciements au Président TRONVILLE. Ce dernier souligne un micro déficit au regard des sommes engagées et de l'importance de la manifestation organisée. Il a pu constater une parfaite organisation et une superbe ambiance et félicite tous ceux qui se sont investis dans l'organisation de ce rassemblement.

2°) Feuille de route donnée à la Commission :

Une feuille de route a été transmise à l'animateur concernant les attentes de l'UDSP07 pour les orientations prochaines de la commission des ASP. Un document, validé par le Bureau Exécutif le 18 septembre est remis en séance (joint au compte-rendu).

Les points mentionnés sont alors examinés ;

- Faire le lien entre l'UDSP et les anciens retraités sapeurs pompiers
- Liaison avec les trois présidents d'association d'anciens
- Tenue à jour du fichier des adhérents dont adresses e-mail
- Diffusion des messages UDSP, UR, FNSPF

Sur ce premier point l'animateur souhaite en préliminaire rappeler que la problématique réside dans le fait que beaucoup d'anciens sapeurs pompiers sont adhérents de l'UDSP07 par l'intermédiaire du paiement de leurs cotisations par leurs amicales de rattachement.

Ainsi, on comptabilise, pour 2017, 518 ASP cotisants à l'UDSP. Alors que les trois amicales d'anciens totalisent 200 adhérents environ qui ne cotisent pas tous à l'UDSP car ils ne sont pas tous rattachés à des amicales de centres.

Pour les adhérents aux amicales d'ASP, ce point est réalisé, chacune gère ses fichiers et a mis en place son réseau de diffusion. Pour les non adhérents, il serait nécessaire que les amicales de centres assurent cette mission ce qui n'est pas le cas actuellement (enquête sur une formation au code de la route et aux gestes de premiers secours : 2 réponses sur 73 amicales)

a) Participer aux activités du réseau des Anciens sapeurs pompiers de Rhône-Alpes

La commission participe assidument aux travaux de la commission régionale et une délégation plus ou moins fournie participe aux journées de détente organisées.

b) Réaliser la fusion des 3 associations d'anciens en une seule tout en respectant les particularités ardéchoises

Sur ce point le Cdt TRONVILLE apporte les précisions suivantes :

Le président et le conseil d'administration de l'UDSP07 souhaitent relancer un projet lancé par les équipes précédentes visant à unifier le réseau d'anciens de façon à le rendre plus fort et plus sûr dans le temps. Il n'y a donc rien de nouveau dans la feuille de route validée lors du dernier Bureau Exécutif.

Frédéric TRONVILLE tient à préciser que les trois associations ardéchoises sont bien tenues et administrées comme il a pu le constater et que cette démarche n'a rien à voir avec cet aspect.

Il est bien conscient de la difficulté de la tâche mais, à l'instar de ce qui est entrain de se passer partout en France où les associations d'anciens se regroupent, il convient en Ardèche de s'engager dans cette démarche. Pas question de réaliser ce travail sans les anciens, il convient d'accompagner ce projet et d'écouter l'ensemble des points de blocage mais aussi, d'avancer et de se projeter dans un futur lointain avec un seul intérêt, celui des adhérents.

Enfin une association unifiée verrait une gestion administrative et budgétaire simplifiées par une gestion courante par le personnel salarié de l'UDSP07.

De même, le président attire l'attention sur le fait que l'UDSP07 subventionne des associations qui compte en leur sein des ASP non adhérents à l'UDSP07.

L'animateur redit qu'il ne partage pas l'objectif défini par le président de l'UDSP sur la fusion des trois amicales d'anciens. Il rappelle qu'il est à l'origine de la création de cette commission suite à la modification des statuts fédéraux qui officialisait la place des anciens au sein de l'UDSP.

Comme il l'a déjà indiqué lors de son premier entretien avec le président, il ne sera pas le pilote chargé de cette mission. Bien entendu, il n'est pas opposé à ce qu'un pilote soit désigné qu'il soit issu de la commission ou du Conseil d'Administration de l'UDSP.

Guy LAMBERT attire l'attention du président sur les conséquences, en termes d'organisation, qu'engendrerait la création d'une association avec un effectif important (accueil pour les assemblées générales, restauration, déplacements). Plusieurs membres de la commission partagent cette remarque. L'animateur indique que, dans les départements qui gèrent leurs ASP avec un seul organisme, il a été nécessaire de sectoriser géographiquement les activités.

Pour le président de l'UDSP07, rien ne s'oppose à tenir compte des spécificités ardéchoises historiques et de subdiviser cette association en collèges de grades plutôt qu'en zones géographiques. De plus il pense que la composition de la commission réunie, ce jour, pourrait être le conseil d'administration de l'association unifiée des ASP de l'Ardèche.

La discussion s'est poursuivie sans que l'on définisse des pistes de travail. Aucun membre de la commission ne se propose pour être pilote de ce dossier.

c) Assister l'UDSP07 dans sa démarche de conservation du patrimoine :

Il s'agit d'aider à rechercher parmi nos adhérents des ASP qui détiennent des documents, des photos, des vidéos. Après numérisation, ces pièces pourraient être conservées et archivées.

La commission est d'accord à œuvrer en ce sens.

d) Etablir une liste des sapeurs pompiers ayant accompli plus de 40 ans de services effectifs en tant que sapeur pompier en vue de réfléchir à un dispositif de récompenses.

L'animateur rappelle que le SDIS a créé une médaille pour les ASP qui ont atteint l'âge de 90 ans et que la FNSPF a mis en place un dispositif de récompense pour les ASP centenaires.

Le bureau du volontariat du SDIS dispose d'un logiciel qui devrait fournir l'identité des ASP concernés. La demande sera faite par le président TRONVILLE.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h30

L'Animateur de la commission,

Lt Col (ER) Jean-Marie MENARD